

Le libre-échange

Pourquoi le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il parlé de la perte possible de 500 000 emplois si ce n'était pas le cas?

M. McDermid: Pourquoi ne citez-vous pas exactement ce qu'il a dit?

M. Langdon: C'est exactement ce qu'il a dit, c'est précisément ce que les Canadiens l'ont entendu dire à la télévision.

Si nous ne risquons pas de perdre ces milliers d'emplois, pourquoi y a-t-il eu des groupes qui sont venus au comité pour en parler? Les représentants des entreprises de conditionnement du poisson de la Colombie-Britannique nous ont dit qu'ils s'attendaient à perdre 6 000 à 8 000 emplois à cause de la manière dont le GATT est cité dans l'accord de libre-échange. On pouvait auparavant négocier avec le GATT et si, en définitive, on n'était pas satisfait, on pouvait rejeter ses décisions. Dans le cadre de cet accord, cela n'est plus possible.

Les producteurs de fruits et légumes de la Colombie-Britannique ont dit au comité qu'ils n'auraient qu'à fermer leurs portes. Les viticulteurs de tout le pays estiment que, dans leur seul secteur, 20 000 emplois seraient perdus. Le Conseil des Indiens du Yukon s'attend à ce que la conclusion de l'accord mette un terme à l'embauche locale de ses membres et entraîne des problèmes environnementaux. Le ministre ne s'intéresse peut-être pas au Conseil des Indiens du Yukon, mais c'est bien là ce qu'il a dit.

L'Association indépendante des services informatiques du Canada, dont le siège social se trouve à Winnipeg, a dit au comité que, par suite de cet accord, il est probable que le Canada exporterait malgré lui quelque 360 000 emplois dans les dix prochaines années. Le gouvernement peut bien ne pas aimer ces chiffres, mais c'est ce que des témoins ont dit au comité pendant ses auditions au Canada.

Les producteurs de pièces automobiles ont maintenant exprimé ouvertement leur opposition à l'accord parce qu'ils s'attendent à la perte de 20 000 à 40 000 emplois. L'Association des imprimeurs a témoigné devant le comité à Fredericton. Ses représentants ont alors dit qu'ils s'attendaient à la perte de 6 000 emplois dans leur secteur.

Il ne s'agit pas là, comme le gouvernement le prétend parfois, de syndicats venant parler au Nouveau Parti démocratique. Ce sont des groupes d'entreprises et des associations d'agriculteurs qui ont comparu devant le comité de la Chambre et qui ont donné un témoignage très clair au sujet des milliers et des milliers d'emplois qui, d'après eux, seraient inévitablement perdus à cause de l'accord.

Mais il ne s'agit pas seulement de la perte d'emplois. A mesure que des entreprises quitteront le Canada pour aller s'installer dans les États anti-syndicaux du sud des États-Unis ou dans le corridor des *maquiladoras* au Mexique, les travailleurs canadiens en ressentiront les effets sur leur salaire et leurs conditions de travail. Les employeurs de chez nous invoqueront la concurrence pour abaisser les salaires et réduire les avantages sociaux.

Au-delà des emplois, nous verrons également fuir les investissements. Nous allons perdre les contrôles qui existaient jusqu'à présent sur la vente d'entreprises canadiennes dont l'actif dépasse 5 millions de dollars. Le contrôle des rachats indirects d'entreprises disparaîtra également. Tout cela aura encore des conséquences très graves.

● (1640)

Je me reporte maintenant à un rapport américain où on tentait d'expliquer ce que signifiait l'accord. Les auteurs déclaraient clairement: «Le véritable avantage obtenu avec cet accord, c'est que dorénavant, la grande majorité des projets d'investissements américains pourront être réalisés sans interférence de la part du gouvernement canadien».

Comment cela se transpose-t-il dans la pratique? Par exemple, comme cela s'est produit récemment dans ma circonscription, une entreprise américaine pourra prendre le contrôle d'une entreprise canadienne et tout simplement en fermer les portes pour qu'elle ne lui fasse plus concurrence. Le gouvernement canadien n'aura absolument aucun recours, à moins que l'entreprise canadienne n'ait des actifs de plus de 150 millions de dollars, ce qui est le cas d'environ 300 des milliers d'entreprises du Canada.

Nous pouvons poursuivre avec le secteur de l'énergie et des ressources. Il semble que le gouvernement ne veut pas écouter ce que nous avons à dire aussi, je citerai des personnes qui ont témoigné devant le comité qui a parcouru le pays. Joseph Mercier, propriétaire d'une société de prospection pétrolière albertaine déclarait: «Plutôt que de nous battre avec l'Ontario pour les droits de l'Alberta, devons-nous mandater des représentants pour nous défendre devant un quelconque administrateur de Washington?» Il ajoutait: «L'Office national de l'énergie ne pourra plus faire quoi que ce soit au sujet de notre gaz naturel, mais il y aura les gens de la *Federal Energy Resources Commission* des États-Unis et d'autres personnes de Washington pour nous dire quoi en faire». C'est ce que nous ont déclaré les Albertains qui travaillent dans le secteur pétrolier.

Nous avons entendu des déclarations semblables de l'association albertaine des petits prospecteurs qui n'appuie pas l'accord parce qu'elle estime qu'il s'agit de concessions à sens unique qui créent un net déséquilibre en faveur des États-Unis.

Nous pouvons aussi discuter du contrôle de la culture. Nous avons entendu l'admirable témoignage d'un homme de l'Île-du-Prince-Édouard qui a pris la grande décision de quitter le centre du Canada pour tenter de mettre sur pied une petite entreprise dans cette province. Il s'est heurté à de grandes difficultés, mais à force de persévérance, il a finalement réussi à rendre son entreprise rentable. Je cite Jack McAndrew, entendu lors des audiences tenues à Charlottetown. Il déclarait: «Comme beaucoup d'autres producteurs canadiens, j'ai consacré la majeure partie de ma vie adulte à essayer de me tailler une place sur le marché de mon propre pays».